

# Conditions générales de vente

## Conciergerie Les Prés Damoiseau

### Préambule

L'entreprise « Conciergerie Les Prés Damoiseau » dont le siège social est situé 9 route de Lyon 89200 Avallon est immatriculée au répertoire des entreprises et des établissements sous n° SIREN 845.286.459 ; l'entreprise est également reconnue et présente dans l'annuaire national des organismes de service à la personne sous le n°SAP845286459.

La mission de l'entreprise « Conciergerie Les Prés Damoiseau » est de délivrer des services auprès de particuliers dans le but de faciliter la gestion de leur quotidien, soit directement pour des interventions ne demandant pas de qualifications particulières, soit par l'intermédiaire de professionnels. Dans ce cas, l'entreprise intervient en tant que simple intermédiaire dans les rapports entre les clients (acheteurs) et les fournisseurs de produits et prestataires de services (les vendeurs).

Dans le présent document, l'entreprise « Conciergerie les Prés Damoiseau » sera désignée sous l'appellation « l'entreprise ».

### Article 1 - Application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement transmises lors de la signature d'un contrat. En conséquence, toute commande effectuée par le client emporte son adhésion, sans restriction ni réserve, aux présentes conditions générales de vente lesquelles prévalent sur tout autre document émis par l'entreprise.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepte les présentes conditions générales de vente suivantes avant de passer commande de services.

### Article 2 - Les services

Les services de l'entreprise sont accessibles uniquement aux particuliers.

### Article 3 - Abonnement forfait Sérénité

#### 1. Durée

Les abonnements sont souscrits pour une durée d'un an. Sans résiliation de l'une ou l'autre partie, l'abonnement se reconduit tacitement pour la même durée.

#### 2. Tarifs

Le prix est fixé dans le devis ou le contrat d'abonnement spécifique à chaque client.

#### 3. Souscription

La demande de souscription d'un abonnement peut se faire par téléphone, par écrit ou par mail. Un contrat d'abonnement sera établi, les demandes particulières du client ainsi que la surface habitable de la résidence seront prises en compte et inscrites sur ce dernier.

#### 4. Paiement

Le règlement du premier mois de l'abonnement sera effectué par chèque, virement prélèvement bancaire ou espèces au moment de la souscription. Puis le virement, du montant de l'abonnement sera effectué le 5 de chaque mois.

## 5. Résiliation

La résiliation de l'abonnement s'effectue un mois avant la date d'expiration du contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, à défaut l'abonnement se renouvellera tacitement pour la même durée.

En cas de résiliation en dehors de la date d'expiration du contrat, l'abonné reste redevable du montant de l'abonnement restant à courir pour sa durée minimale et du montant de toutes les factures en cours. Il ne sera procédé à aucun remboursement. La résiliation de l'abonnement s'effectue par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-paiement par l'abonné de son abonnement aux échéances convenues, l'entreprise pourra procéder à la résiliation du contrat d'abonnement sans délai et sans aucune indemnité.

## Article 4 – Les prestations à la carte ou formules

L'entreprise propose également aux particuliers un accès ponctuel à ses services de prestations à la carte ou formule qui feront au préalable l'objet d'un devis.

## Article 5 – Commande

Pour passer commande et se renseigner sur les services proposés par l'entreprise, le client pourra nous contacter soit :

- par e-mail : [lespresdamoiseau@gmail.com](mailto:lespresdamoiseau@gmail.com)
- par courrier : 9 route de Lyon 89200 Avallon
- par téléphone : 06 23 81 66 57

## Article 6 – Paiement de la commande

### 1. Prix de la commande

Les services seront facturés sur la base des tarifs précisés sur le contrat de l'abonné ou de la facture en cas de services ponctuels, en Euros et HT, l'entreprise n'étant pas assujettie à la TVA.

### 2. Modalités de paiement

Les prestations sont payables d'avance sauf dérogation expresse de l'entreprise permettant de faciliter la réalisation d'une prestation (cause de dérogation possible : intempérie)

Les prestations commandées par le client devront être réglées intégralement avant leur réalisation par chèque, virement bancaire ou espèces.

## Article 7 – Avantage fiscal

L'entreprise étant reconnue comme organisme de services à la personne n°SAP845286459, une attestation fiscale annuelle vous sera délivrée avant le 31 mars de l'année N+1, afin de vous permettre de bénéficier de l'avantage fiscal (crédit d'impôt) au titre de l'année N. Cette attestation vous servira aussi de justificatif à conserver en cas de contrôle fiscal.

Le crédit d'impôt est égal à 50% des dépenses effectivement supportées, retenues dans une limite annuelle de 12 000 euros, éventuellement majorée.

Les dépenses sont retenues dans la limite de 12 000 euros, majorées de 1 500 € :

- par enfant à charge ou rattaché (750 € en cas de résidence alternée) ;
- par membre du foyer âgé de plus de 65 ans ;
- et, uniquement pour le calcul de la réduction d'impôt, par ascendant âgé de plus de 65 ans, remplissant les conditions pour bénéficier de l'APA lorsque les dépenses sont engagées à son domicile.

La limite majorée ne peut pas excéder 15 000€.

Le plafond de dépenses retenues est porté de 12 000 € à 15 000 € (majoré de 1 500 € par personne à charge dans les mêmes conditions que la limite de 12 000€, sans excéder le total de 18 000 € après majorations) pour la première année au cours de laquelle le contribuable emploie un salarié à domicile (case 7DQ de la déclaration des revenus).

Les dépenses sont retenues dans la limite de 20 000 € lorsque l'un des membres du foyer fiscal est titulaire d'une carte d'invalidité d'au moins 80 % (case 7DG de la déclaration de revenus) (limite prévue par l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles) ou perçoit une pension d'invalidité de 3e catégorie ou le complément d'allocation d'éducation spéciale de l'enfant handicapé. Aucune majoration ne s'applique à la limite de 20 000€.

Certaines prestations ouvrent droit à l'avantage fiscal dans des limites spécifiques :

- prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains » : 500 € / an, la durée de l'intervention ne devant, en outre, pas dépasser 2 heures ;
- assistance informatique et Internet à domicile : 3 000 € / an ;
- petits travaux de jardinage : 5 000 € / an.

SOURCE : <https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/emploi-domicile>

## **Article 8 – Protection des informations personnelles (CNIL)**

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, l'abonné dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles qui le concernent. Pour cela, il suffit que le client en fasse la demande à l'entreprise par courrier en indiquant ses nom, prénom et adresse.

## **Article 9 – Loi applicable au contrat**

La « Conciergerie Les Prés Damoiseau » est une entreprise de droit français. La loi applicable aux relations contractuelles est la loi française exclusivement.

## **Article 10 – Litige**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

# Conditions générales de vente

Les Prés Damoiseau

## Préambule

L'entreprise « Les Prés Damoiseau » dont le siège social est situé 9 route de Lyon 89200 Avallon est immatriculée au répertoire des entreprises et des établissements sous n° SIREN 898.482.716.

La mission de l'entreprise « Les Prés Damoiseau » est de délivrer des services auprès de particuliers.

Dans le présent document, l'entreprise « les Prés Damoiseau » sera désignée sous l'appellation « l'entreprise ».

## Article 1 - Application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente sont systématiquement transmises lors de la signature d'un contrat. En conséquence, toute commande effectuée par le client emporte son adhésion, sans restriction ni réserve, aux présentes conditions générales de vente lesquelles prévalent sur tout autre document émis par l'entreprise.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepte les présentes conditions générales de vente suivantes avant de passer commande de services.

## Article 2 - Les services

Les services de l'entreprise sont accessibles uniquement aux particuliers ainsi qu'aux professionnels.

## Article 4 – Les prestations à la carte ou formules

L'entreprise propose un accès ponctuel à ses services à la carte ou formule qui feront au préalable l'objet d'un devis.

## Article 5 – Commande

Pour passer commande et se renseigner sur les services proposés par l'entreprise, le client pourra nous contacter soit :

- par e-mail : [lespresdamoiseau@gmail.com](mailto:lespresdamoiseau@gmail.com)
- par courrier : 9 route de Lyon 89200 Avallon
- par téléphone : 06 23 81 66 57

## Article 6 – Paiement de la commande

### 3. Prix de la commande

Les services seront facturés sur la base des tarifs précisés sur le contrat de l'abonné ou de la facture en cas de services ponctuels, en Euros et HT, l'entreprise n'étant pas assujettie à la TVA.

### 4. Modalités de paiement

Les prestations commandées par le client devront être réglées intégralement avant leur réalisation par chèque, virement bancaire ou espèces.

### **Article 8 – Protection des informations personnelles (CNIL)**

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, l'abonné dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles qui le concernent. Pour cela, il suffit que le client en fasse la demande à l'entreprise par courrier en indiquant ses nom, prénom et adresse.

### **Article 9 – Loi applicable au contrat**

L'entreprise est une entreprise de droit français. La loi applicable aux relations contractuelles est la loi française exclusivement.

### **Article 10 – Litige**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.